

# Accompagner les territoires pour atteindre une réduction de 50 % de la consommation d'espace NAF d'ici 2030 et une absence d'artificialisation nette en 2050

## Enjeux



CONSERVATION



AMÉNAGEMENT



RESSOURCES



MOBILISATION



ACCOMPAGNEMENT



CONNAISSANCE



ACTION PUBLIQUE

## ORIENTATION

Des territoires engagés mobilisant les Solutions fondées sur la Nature pour leur aménagement

## OBJECTIF

Maintenir les espaces naturels, agricoles et forestiers et reconquérir leur bon état écologique sur le territoire régional, et atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050 sur le territoire néo-aquitain

## PROBLÉMATIQUES

La consommation foncière au profit de l'urbanisation et de la construction d'infrastructures est l'une des cinq grandes causes d'érosion de la biodiversité et des services écosystémiques en Nouvelle-Aquitaine. Entre 2015 et 2020, 3 560 hectares par an d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été remplacés par des surfaces urbanisées. Le rythme de cette artificialisation ralentit par rapport à la période 2009-2015 (5 773 hectares par an consommés) mais reste important et représente l'équivalent de l'artificialisation de 14 terrains de foot par jour (source : Observatoire NAFU).

Afin de réduire l'impact de la consommation urbaine sur la nature, la loi Biodiversité et la loi Climat et Résilience fixent l'objectif de réduire de moitié le rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) d'ici 2031, puis d'atteindre une « zéro artificialisation nette » (ZAN) en 2050. L'enjeu est de transposer ces objectifs sur le territoire régional, dont la partie littorale et les pôles urbains sont particulièrement soumis à une forte pression d'artificialisation.

## DESCRIPTION

### 1. Améliorer les connaissances des effets de l'artificialisation sur l'érosion de la biodiversité

- Mobiliser pleinement l'Observatoire NAFU de Nouvelle-Aquitaine (GIP ATGeRI / plateforme PIGMA) pour suivre l'évolution de l'occupation des sols à l'échelle régionale et diffuser les données.
- Faciliter l'émergence des connaissances scientifiques et techniques sur les conséquences de l'artificialisation sur l'érosion de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine : réduction des cœurs de biodiversité (théorie de la biogéographie insulaire), coupure de corridors écologiques, effets des formes d'artificialisation sur la biodiversité (impact du mitage par exemple).
- Réaliser des études prospectives de l'impact de l'artificialisation sur la biodiversité : par exemple en croisant des cartographies d'occupation du sol projetées à 2030 avec la cartographie des hotspots de biodiversité...

### 2. Faciliter l'appropriation de l'objectif de réduction de 50 % de l'artificialisation et le « zéro artificialisation nette » et montrer que ces objectifs sont atteignables

- Produire un argumentaire afin de repositionner l'objectif de « zéro artificialisation nette » dans une approche positive de l'aménagement du territoire.

Aujourd'hui l'artificialisation, support de développement d'urbanisation résidentielle, de zones commerciales, d'équipements sportifs, d'infrastructures de déplacement,... est perçue comme le moteur essentiel du développement économique et de l'attractivité du territoire. Dans ce schéma, la réduction de l'artificialisation ne ferait qu'entraver le développement des territoires. Or les dynamiques d'artificialisation ne sont pas soutenables pour la nature et ont des externalités négatives majeures qui menacent les activités et la vie humaine : l'imperméabilisation des sols facilite l'apparition d'îlots de chaleur urbains et augmente les aléas liés aux inondations, l'artificialisation en zone forestière augmente tant la probabilité d'un départ de feu (aléa) que ses conséquences (enjeu). En outre, certaines formes urbaines détériorent la qualité paysagère et ont donc un impact sur l'attractivité. Il est donc nécessaire de rééquilibrer les échelles de valeurs entre urbains et naturels. La réduction de l'artificialisation doit ainsi permettre de limiter la pression sur la biodiversité, limiter la vulnérabilité aux changements climatiques et redonner sa place au vivant (One Health).

## Accompagner les territoires pour atteindre une réduction de 50 % de la consommation d'espace NAF d'ici 2030 et une absence d'artificialisation nette en 2050

- Développer une approche positive de la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers par l'élaboration de stratégies locales de biodiversité (cf. fiche B17), l'intégration de la biodiversité dans les documents d'urbanisme (cf. fiche B22) et la cartographie des espaces naturels jouant un rôle particulier (zones humides, hotspots, continuités écologiques,...).
- Réaliser un catalogue des données déjà disponibles et présenter les outils cartographiques déjà mobilisables permettant de croiser les données liées à l'artificialisation, la biodiversité et les opportunités urbaines (cf. fiche A3) : par exemple diffuser les résultats du projet Urbansimul, mobiliser les données des fichiers fonciers, utiliser l'application Cartofriches,...
- Faire des retours d'expériences sur des projets visant la réduction de consommation d'espaces NAF et l'application de la séquence ERC en vue d'en tirer des pratiques utiles pour d'autres projets (cf. fiche B29).
- Rappeler que pour réduire de 50 % l'artificialisation d'ici 2030 puis atteindre le ZAN en 2050, la priorité doit être donnée à l'évitement de l'artificialisation moins coûteuse et plus efficace pour la conservation de la nature que la compensation (cf. fiche B21).
- Promouvoir les travaux des urbanistes, architectes et spécialistes des transports permettant de construire la ville et les infrastructures de mobilité de façon plus sobre en matière de consommation d'espace tout en préservant la nature en ville (cf. fiche B23) : densification urbaine, requalification des friches, renouvellement urbain,...
- Sensibiliser les territoires aux enjeux de l'artificialisation et de la sobriété foncière, communiquer sur les évolutions par territoire, afin que chaque territoire dispose des informations lui permettant de construire une stratégie foncière contribuant au ZAN.
- Animer des journées techniques régionales sur le lien entre artificialisation et biodiversité.

### 3. Faciliter la mise en œuvre opérationnelle de la réduction de 50 % de l'artificialisation et le ZAN d'ici 2050

- Intégrer les objectifs de réduction de 50 % de l'artificialisation dans le SRADDET et définir des trajectoires par territoire permettant d'atteindre progressivement le ZAN d'ici 2050.
- Accompagner les collectivités dans l'intégration des objectifs dans leurs documents d'urbanisme et dans l'élaboration de leur stratégie foncière.
- Privilégier le génie écologique et les SfN aux aménagements artificiels.

## VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- La Communauté urbaine du Grand Poitiers est lauréate de la démarche nationale "Territoires pilotes de sobriété foncière". Cette initiative a pour objet d'accompagner des villes et agglomérations du programme « Action cœur de Ville » volontaires, dans leur stratégie « zéro artificialisation nette ».
- L'Etablissement Public Foncier en Nouvelle Aquitaine (EPFNA) acquiert et gère des espaces pour le compte de collectivités territoriales, nécessaires à la réalisation de projets urbains ou immobiliers. Il agit sur tous les départements de la région, excepté les Landes et les Pyrénées-Atlantiques, et assure notamment des retours d'expériences entre acteurs sur la thématique foncière. La lutte contre l'artificialisation est un des fondamentaux de son règlement d'intervention.

## RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Division par deux du rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (2031)
- (Ind. à venir) Impulsion d'une trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette à l'échelle régionale (2050)
- (Ind.) Réutilisation croissante d'espaces déjà urbains pour les nouveaux aménagements (densification)
- (Ind.) Organisation d'événements régionaux et locaux sur la sobriété foncière
- Modification du SRADDET pour y intégrer les objectifs de la loi Climat et Résilience et mise en conformité des SCoT et PLU(i)
- Mise en place d'outils de diagnostic, de suivi et d'évaluation (observatoires)
- Sensibilisation des acteurs de l'aménagement et de la planification (élus, professionnels, techniciens, promoteurs, habitants,...)

## Accompagner les territoires pour atteindre une réduction de 50 % de la consommation d'espace NAF d'ici 2030 et une absence d'artificialisation nette en 2050

### ACTEURS CONCERNÉS

- **Pilote en charge du suivi global de l'action** : Région (SRADDET), Etat (accompagnement des collectivités vers les objectifs fixés par la loi Climat et résilience)
- **Porteurs de projets « types »** : Départements et Collectivités locales, acteurs de la protection de la nature
- **Partenaires techniques** : EPF NA, OFB, GIP Littoral, GIP ATEGeRI, ARB, Acteurs de la protection de la nature, de la connaissance, de l'aménagement, de l'urbanisme et du foncier, de la transition énergétique, socio-économiques et agricoles
- **Partenaires financiers potentiels** : Acteurs de la compensation, CDC Biodiversité

### DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Région : AAP Nature et transitions
- EPF NA
- Chambres d'agriculture : Aménager les espaces agricoles et forestiers dans le respect de la biodiversité - Aide permanente
- ADEME : Financer les études préalables à la reconversion des friches à risque de pollution ou polluées - Jusqu'au 31 décembre 2022 - Aide ponctuelle
- Caisse des Dépôts et Consignation Biodiversité : Adapter les territoires au changement climatique avec des solutions fondées sur la nature - Programme 2050
- Banque de territoires : Accompagner à la végétalisation des établissements scolaires, Accompagner les projets de préservation de la biodiversité et de lutte contre l'artificialisation des sols
- Aides privées : Fondation du Patrimoine

### LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 1. Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients (mesures 1.3, 4.1, 4.3)
- **Stratégie Foncière Régionale**
- **DSF** : Thème 8. Aménagement et évolution du littoral (action D06-OE01-AN1)
- **Néo Terra** : Fiche 29. Encourager un urbanisme des courtes distances / Fiche 64. Zéro perte nette de surface en milieux naturels [...]
- **PSN PAC** : OS-D, OS-F
- **PSR NA PAC** : Préserver et développer les habitats de plaine
- **SDAGE AG** : Orientation D. Réduire la vulnérabilité face aux risques d'inondation, de submersion marine et d'érosion des sols
- **SDAGE LB** : Orientation 10 F. Aménager le littoral en prenant en compte l'environnement (disposition 10F-1)
- **SRADDET** : Objectif 31. Réduire de 50 % la consommation d'espace à l'échelle régionale [...] / Fiche 39. Protéger et valoriser durablement le foncier agricole et forestier / Fiche 61. Renforcer la protection de la ressource forestière [...]
- **SRE** : Orientation 2. Contribuer à la prise en compte des enjeux de l'eau dans l'aménagement du territoire et à la gestion des risques naturels (AO 1)

### ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au  
changement  
climatique



Attractivité  
& économie

